

PROAGRI

POUR VOUS. AUJOURD'HUI. ET DEMAIN



COMITE DU FOIN DE CRAU

PROGRAMME

ADAPTER SA GESTION PASTORALE DES COUSSOULS DE CRAU

Aucun pré-requis

Objectifs

- Identifier les différentes espèces d'intérêt patrimonial présentes dans les coussouls et leurs optimums écologiques
- Appréhender le lien entre les différentes pratiques pastorales observées en Crau et le façonnage d'habitats diversifiés, à l'échelle parcellaire et à l'échelle territoriale
- Déterminer à partir de ces pré-requis les espèces potentiellement présentes sur son pâturage

Contenu

Le PAEC Crau et ses mesures.

L'évolution historique et les évolutions récentes des surfaces de crau sèche dans le contexte du changement climatique.

Le cycle de vie et les besoins des principales espèces patrimoniales.

Le lien entre pratiques pastorales et répartition des principales espèces patrimoniales.

Les adaptations ponctuelles de la gestion pastorale afin de favoriser certaines espèces.

Méthodes pédagogiques

Alternance d'apports méthodologiques et d'échanges de pratique en groupe. Des observations de terrain avec analyse comparative collective.

Evaluation

Afin de valider l'atteinte des objectifs fixés ensemble en début de stage, une évaluation sera conduite sur la base d'un quizz. Suite à votre réussite, une attestation de fin de formation vous sera remise.

1 journée : 9h – 17h

Saint-Martin-de-Crau

Les vendredis 17 janvier ou 7 février 2025

Intervenants :

Fanny SAUGUET, conseillère élevage, CA13

Alex WOLFF, responsable des programmes pelouses sèches, CEN PACA

Responsable de stage :

Fanny SAUGUET, CA13

06 89 07 19 91



Contact – Inscription Formation :

Elodie FORLANI

04 42 23 86 22

formation@bouches-du-rhone.chambagri.fr

www.chambre-agriculture13.fr



CHAMBRE
D'AGRICULTURE
BOUCHES-DU-RHÔNE

▲ **Nature et caractéristiques de l'action de formation :**

Cette action qui contribue au développement des compétences entre dans la catégorie « Actions de formation » prévue par l'article 6313-1 du Code du travail. La formation pourra se dérouler soit en classe en présentiel, soit sur une plateforme d'apprentissage en distanciel, soit en situation de travail. Le rythme, la durée et les modalités pédagogiques sont spécifiés dans le programme.

▲ **Modalité d'inscription et justificatifs :**

Pour valider l'inscription et prétendre à la prise en charge des frais de formation, le bulletin d'inscription valant contrat ou convention est à renvoyer au plus tard 2 semaines avant le début de la formation. L'inscription est nominative et constitue une commande ferme. La personne inscrite ne peut envoyer à sa place une autre personne (parent, salarié, ...).

La convocation, envoyée 10 jours avant le démarrage du stage, tient lieu de validation de l'inscription, dès lors que le règlement nous est parvenu.

Une attestation de formation est remise à chaque participant à l'issue du stage et le cas échéant à son employeur. Un certificat de réalisation est disponible à l'issue du stage et remis sur demande.

Pour les stages facturés, une facture est délivrée avec mention « Facture acquittée » après réception du règlement. Le programme et les copies des feuilles d'émargement sont délivrés sur demande.

Il peut être demandé, au moment de l'inscription, le règlement de tout ou partie des frais de formation.

Cas particulier des Formations Mixtes Digitales (FMD) :

Une partie de la formation peut se dérouler à distance, avant ou après la phase présentielle. Une attestation d'assiduité est établie et remise au participant et le cas échéant à son employeur.

▲ **Les publics :**

Les formations s'adressent aux chefs d'exploitation non salarié(e) agricoles (« Agriculteur(riche)s »), conjoint(e)s collaborateur(riche)s, aides familiaux, personnes en démarche d'installation et cotisants solidaires. Les formations sont aussi ouvertes aux salarié(e)s d'exploitations, de coopératives ou toutes autres structures agricoles. Les autres publics peuvent accéder à certaines formations en fonction du nombre de places disponibles. Des sessions peuvent leur être réservées, au besoin sur demande.



Afin que nos actions de formation soient accessibles à tous, nous invitons les personnes en situation de handicap, ayant besoin d'un aménagement spécifique, à nous le signaler directement.

▲ **Les conditions financières et prise en charge :**

- **“ Contributeur(riche)s VIVEA ”**

Cas général : Une contribution stagiaire de 0 à 28 € par jour net de taxes est demandée aux contributeur(riche)s Vivéa hors thèmes prioritaires de formation.

Cas particulier : Pour certaines formations, une contribution stagiaire de 0 à 42 € par jour net de taxes est demandée aux contributeur(riche)s Vivéa.

Le contributeur Vivéa sera financé dans la limite d'un plafond annuel de

prise en charge voir conditions sur <https://vivea.fr>. Dans le cas où ce

plafond est dépassé, le stagiaire devra s'acquitter d'une contribution

complémentaire couvrant les frais de la formation auprès de l'organisme de

formation. Si le contributeur.rice apparaît comme non finançable, une

attestation de la Mutualité Sociale Agricole avec code de sécurité

garantissant qu'il/elle est à jour de sa contribution formation sera exigée à

l'entrée en formation. Sinon, la formation sera facturée au prix de 175 € net

de taxe par jour.

“ Salarié(e)s ”, « Demandeurs d'emploi »

Dans le cas où la formation fait l'objet d'un conventionnement avec un OPCA (OCAPIAT...) ou autre dispositif (Pôle Emploi...), les frais pédagogiques sont pris en charge par ce dernier, sous réserve de l'envoi du bulletin d'inscription rempli par l'employeur et réceptionné au plus tard 2 semaines avant le début de la formation ainsi que de la complétude des démarches administratives exigées dans le cadre du dispositif dédié.

Dans le cas contraire (sans conventionnement, non respect des contraintes administratives, adhésion à un autre organisme collecteur), les frais de formation qui s'élèvent à 175 €/jour seront intégralement à la charge de l'employeur.

CONDITIONS GENERALES

La Chambre d'Agriculture fournira à l'employeur les pièces justificatives nécessaires pour la prise en charge de la formation. Concernant le Certiphyto, en cas de non prise en charge par VIVEA, les frais de formation s'élèvent à 140 €/jour, soit un total de 280 € pour les deux jours de formation obligatoire ou 140 € pour le renouvellement.

“ Autres publics ”

Les frais de formation sont intégralement à la charge du participant et s'élèvent à 175 €/jour, sauf cas particulier.

“ Toutes personnes en démarche d'installation ”

Seules les personnes bénéficiant d'un Plan de Professionnalisation Personnalisée et ne pouvant mobiliser un autre financement (CPF, pôle emploi, Conseil Régional...) profitent d'une extension de droit à la formation accordée par VIVEA. Elles doivent alors fournir une attestation d'éligibilité au financement VIVEA délivrée par le CEPPP (nous contacter).

“ Installé(e)s depuis moins de deux ans ”

Une attestation de la Mutualité Sociale Agricole devra être fournie précisant le statut de la personne et la date d'installation.

Les frais de formation sont à régler par chèque à l'ordre de Monsieur l'agent comptable de la Chambre d'agriculture ou par virement (RIB sur demande)

Les frais de repas, de déplacement et d'hébergement sont à la charge du stagiaire / de l'entreprise.

▲ **Horaires :**

Sauf cas particulier, une journée de formation dure 7 heures et se déroule dans une plage horaire comprise de 9h00 à 17h30.

▲ **Annulation-report-interruption du stage :**

La Chambre d'Agriculture se réserve le droit d'annuler une formation en cas de nombre insuffisant de participants, de reporter une session, mais aussi de programmer une session supplémentaire si le nombre de stagiaires est trop important. Le cas échéant, nous nous engageons à prévenir, dans les meilleurs délais, les personnes inscrites, à les informer des nouvelles programmations et à maintenir leurs inscriptions prioritaires. Si le stagiaire est empêché de suivre la formation par suite de force majeure dûment reconnue et certifiée par écrit (maladie, accident, décès dans la famille), le contrat de formation est résilié. Dans ce cas, le règlement lui sera retourné. En cas d'absence non justifiée, la formation sera due en totalité.

▲ **Données personnelles :**

Des informations personnelles, collectées avec votre accord, sont enregistrées dans une ou plusieurs bases de données informatisées.

Elles sont traitées et utilisées par le personnel de la Chambre d'agriculture dans la mesure où cela est nécessaire à la présente relation contractuelle ou à la défense de vos intérêts. Consulter notre rubrique <https://paca.chambres-agriculture.fr/pratique/mentions-legales/>.

Vous pouvez, sous réserve de la production d'un justificatif d'identité valide, exercer vos droits en contactant notre délégué à la protection des données à

c.calon@paca.chambagri.fr (PACA hors CA13) ou p.paradiso@bouches-du-rhone.chambagri.fr (CA13).

▲ **Médiation :**

« En cas de litige entre le professionnel et le consommateur, ceux-ci s'efforceront de trouver une solution amiable. A défaut d'accord amiable, le consommateur a la possibilité de saisir gratuitement le médiateur de la consommation dont relève le professionnel, à savoir l'Association des Médiateurs Européens (AME CONSO), dans un délai d'un an à compter de la réclamation écrite adressée au professionnel.

La saisine du médiateur de la consommation devra s'effectuer :

- soit en complétant le formulaire prévu à cet effet sur le site internet de l'AME CONSO : www.mediationconso-ame.com ;

- soit par courrier adressé à l'AME CONSO, 197 Boulevard Saint-Germain - 75007 PARIS. »

10 07 2024

LE/LA STAGIAIRE

Nom Prénom :

Nom de naissance :

Date et lieu de naissance :

Adresse :

.....

Tél :

Mail :

N° Certiphyto :

Fin de validité :

N° de PACAGE :

J'accepte de recevoir la convocation par mail :

oui non

Vous êtes :

Chef d'entreprise non salarié(e), conjoint collaborateur, Aide familial, Candidat à l'installation (Rayez les mentions inutiles)

Autre public

Afin que nos actions de formation soient accessibles à tous, nous invitons les personnes en situation de handicap, ayant besoin d'un aménagement spécifique, à nous le signaler directement.

L'ENTREPRISE

Raison sociale :

N° Siret :

Production principale :

Arboriculture grandes cultures maraîchage

viticulture élevage autre :

Nom du responsable de l'inscription (si différent du stagiaire) :

Mél :

Tél :

Contact - Inscription :

Elodie FORLANI

04 42 23 86 22

formation@bouches-du-rhone.chambagri.fr

BULLETIN INSCRIPTION

Valant convention simplifiée ou contrat de formation professionnelle (art L. 6353-3 à L.6353-7 du Code du Travail)
N° Organisme de formation : 93 13 P0014 13

A retourner à : **Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône – Pôle Formation**
22 Avenue Henri Pontier
13 626 AIX-EN-PROVENCE Cedex 1
Tel : 04 42 23 86 22
formation@bouches-du-rhone.chambagri.fr

Formation souhaitée

ADAPTER SA GESTION PASTORALE DES COUSSOULS DE CRAU

Vendredi 17 janvier 2025

Vendredi 7 février 2025

Durée : 7h – 1 jour

Tarifs

- 0 €/jour net de taxes Chef d'exploitation, Conjoint collaborateur, Aide-Familial, Cotisant solidaire, Candidat à l'installation sous réserve de prise en charge par Vivéa sinon tarif autre public.
- 175 €/jour net de taxe, autre public

Signature

Je confirme avoir pris connaissance de la formation (objet, durée, lieu, contenus, méthodes, prérequis, nom et qualité des intervenants et sanction de la formation) et des conditions de vente accessibles sur <https://paca.chambres-agriculture.fr/nos-formations-agricoles-en-paca>

Fait à :

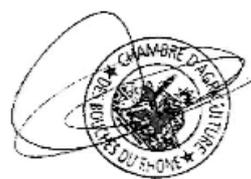
Signature

Le

Pour la Chambre d'agriculture

Le Président

Patrick LEVEQUE



VOS ATTENTES

Vous allez participer à la formation

ADAPTER SA GESTION PASTORALE DES COUSSOULS DE CRAU

Les vendredi 17 janvier ou 7 février 2025

Pour adapter au mieux le contenu de la formation à vos préoccupations, nous vous invitons à retourner le questionnaire avec votre bulletin d'inscription.

NOM – Prénom :

Quels sujets souhaitez-vous aborder prioritairement dans la formation ?

.....
.....
.....

Avez-vous vous-même gardé en crau ? oui non

Si, oui, combien de temps et quelles années (récemment, il y a 10 ans, plus de 10 ans) ?

.....

Quelles principales espèces (oiseaux ou autres) avez-vous pu y observer ?

.....
.....
.....

Le changement climatique vous paraît-il déjà perceptible ? oui non

Si oui, avez-vous fait évoluer vos pratiques au cours des 10 dernières années ? De quelle manière ?

.....
.....
.....
.....

Merci de votre collaboration